

DELIBERATION D'ASSEMBLEE : 26 MARS 2012

Objet : **SEMCODA - PARTICIPATION A L'AUGMENTATION DU CAPITAL**

.....
Présents : MM. BAILLY – BENEDIT – CAUCHOIS – CAUQUY – DAMELET – DRHOVIN –
FONTENAT – GINOT – GIREAU – GUDERZO – JACQUET – JOSEPH – LUGAND – MARMILLON
– MERCIER – MONNET – PERRAUT – PIERROT – MME PRADEL – MM. REY – ROUX - VERNE
– VOISIN
.....

SEMCODA – PARTICIPATION A L'AUGMENTATION DU CAPITAL

Intervention de M. Hervé PIERROT, 1^{er} Vice-Président

La CCIT de l'Ain détient 3 402 actions de la SEMCODA (société d'économie mixte de construction du département de l'Ain) pour un montant dans nos comptes de 69 937,86 €. Cette participation représente 0,3961% du capital.

C'est actuellement M. Jean-Claude REY qui représente la Chambre à la SEMCODA et siège au Conseil d'Administration.

La SEMCODA a souhaité procéder à une nouvelle augmentation de capital, passant ainsi son capital de 13 741 680 € à 14 621 680 € ; 55 000 actions vont donc être émises pour une valeur de souscription de 16,00 € (augmentation de capital de 880 000 €, soit de l'ordre de 6,4%).

Les actionnaires disposent d'un droit préférentiel de souscription (100 actions anciennes donnent droit à la souscription de 6,4 actions nouvelles, arrondies à l'unité inférieure ou supérieure la plus proche). La Chambre, disposant de 3 402 actions, peut prétendre à une souscription de 218 actions nouvelles.

Ce droit de souscription est ouvert du 15 novembre 2011 au 15 octobre 2012.

Il est proposé de souscrire un nombre d'actions nous permettant de continuer de participer au capital de la SEMCODA dans les mêmes proportions (après augmentation du capital), soit 218 actions pour un montant unitaire annoncé d'un nominal de 16,00 € avec une prime d'émission de 150,00 €, soit un prix par action nouvelle de 166,00 €.

Cette souscription représenterait donc un montant de 36 188 €.

Le Bureau du 5 janvier 2012 a donné un accord de principe à cette position. Le cycle de validation interne (Bureau, commission des finances, assemblée générale) devra être complété par l'approbation des services de Monsieur le Préfet de Région avant réalisation.

La Commission des Finances du 24 février 2012 a émis un avis favorable sur la participation de la Chambre à cette augmentation de capital.

LG	JMB

Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain

DELIBERATION D'ASSEMBLEE : 26 MARS 2012

Objet : **SEMCODA - PARTICIPATION A L'AUGMENTATION DU CAPITAL**

.....

Il est demandé à l'Assemblée Générale du 26 mars 2012 de bien vouloir délibérer sur cette participation au capital de la SEMCODA.

L'Assemblée,

- **vu l'exposé du Vice-Président,**
- **vu l'avis de la Commission des Finances,**

décide, après examen et échange d'observations, la participation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain, à l'augmentation de capital de la SEMCODA dans les conditions exposées.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus36
- Nombre de Membres en exercice36
- Nombre de Membres présents23
- Nombre de voix pour23
- Nombre de voix contre 0
- Nombre d'abstentions 0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Louis GIREAU
Secrétaire

Jean-Marc BAILLY
Président

LG	JMB